



MUNICIPALITÉ DE LAC-DES-AIGLES

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est par les présentes donné, que lors de la séance régulière du conseil municipal qui aura lieu Lundi, le 9 juillet 2018 à 19 h 30 à l'endroit ordinaire des délibérations, le conseil municipal statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

NATURE ET EFFET DE LA DÉROGATION MINEURE 18-0002

Lot 5406335, 125 rue Principale

- une demande de dérogation mineure a été déposée relativement à la marge avant de la construction sur le terrain sis sur le lot 5406335 au 125, rue Principale à Lac-des-Aigles ;
- la dérogation demandée vise à autoriser que la marge avant soit de 6 mètres au lieu de la moyenne des 2 bâtiments adjacents (selon l'article 4.8 du règlement de zonage # 123-14), soit d'environ 7 mètres ;
- le conseil municipal statuera sur cette demande à l'occasion de la séance ordinaire du conseil qui aura lieu Lundi, le 9 juillet 2018 à 19 h 30 à l'endroit ordinaire des délibérations, situé au 75, rue Principale à Lac-des-Aigles.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le Conseil lors de la session précitée ou faire parvenir ses observations ou objections par écrit à l'attention de la soussignée avant la tenue de cette séance.

Donné à Lac-des-Aigles, ce 15^e jour du mois de juin 2018

Francine Beaulieu
Directrice générale
